



Un grillage doit il etre posé à cheval de la limite séparative

Par **Sablaise_old**, le **23/05/2007** à **08:36**

Bonjour,

Dans le cas d'une semelle ciment construite en limite séparative (ce n'est pas un petit muret - hauteur = 0 mais juste une semelle ferrillée dans laquelle ont ete scellés des poteaux ciments également ferrillés 10 cm x 10 cm)

Le grillage pour etre lui aussi mitoyen ne devrait il pas etre posé entre les poteaux bien au milieu de chaque poteaux ?

Ce n'est pas le cas pour nous l'ancien propriétaire a posé le grillage contre les poteaux chez nous.

Cela veut il dire que les 5 cm derriere le grillage nous appartienne t il ?

Quelle contrainte avons nous du fait qu'ils ne sont pas accessibles de chez nous ?

des grimpantes légères plantées chez nous traversent le grillage et ressortent de l'autre côté (lierre etc...) Peux-t on considérer qu'elles sont toujours chez nous ?

Merci de nous eclairer sur ce cas encore particulier.